

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSIONQUÉBEC, LE 28 MARS 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 28 mars 2002

Aujourd'hui, à vingt et une heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 81 Loi n^o 1 sur les crédits, 2002-2003

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.